Saint Pierre EN FAUCIGNY *Au carrefour de la ville et de la nature*

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT PIERRE EN FAUCIGNY (Haute-Savoie)

Nombre de Conseillers :
en exercice 27
Présents : 22
Votants : 25

OBJET :

N°DCM2024-40

Foncier : convention de servitude ENEDIS – Rue de Passeirier

L'an deux mille vingt-quatre -----
le vingt-neuf mai à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY (74),
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de M. Marin GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 mai 2024

PRESENTS : **Marin GAILLARD (Maire, Président)** ; Valérie BOUVIER, Laurence PARROT-SCHOPPHOFF, Eddi ETIENNE, Guy DUJOURD'HUI, Jocelyne BURNIER, Dominique CORNET, Anne-Dominique VAUDEY, Dominique SAULNIER, Hervé MILESI, Jean-Philippe LANSARD, Véronique COTTON, Valérie CHAUVIGNÉ, Nicolas TRUBERT, Stéphane BOUVARD, Laure CHESSEL-BUTTAY, Alexandre PESSEY-GIROD, Stéphanie CONTAT, Gaëlle RANGHIERO, Fernand METRAL, Alexandre CHUARD, Valentin VAUDEY.

ABSENTS REPRÉSENTÉS procurations : Daniel BUFFLIER, Jean-Claude BESSON, François GONON,

ABSENTS : Arnaud BOUVARD, Léa LUTTRINGER.

SECRETAIRE : Fernand METRAL est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ENEDIS propose une convention de servitudes sur la rue de Passeirier parcelle H 1341, pour le passage d'une canalisation souterraine dans une bande de 1m de large et sur une longueur d'environ 7 mètres.

Une convention de servitudes est proposée à cet effet avec une indemnité unique et forfaitaire de 15 € à titre de compensation définitive.

Sur proposition du Maire,

Certifié exécutoire

Télétransmis en Sous Préfecture le 04/06/2024

Publié le : 04/06/2024

Le Maire,
Marin GAILLARD

p.o

MAIRIE de ST-PIERRE-en-FAUCIGNY 74 (Haute-Savoie)

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

- Accepte la convention de servitudes ENEDIS jointe pour l'occupation de la parcelle H 1341, propriété communale, rue de Passeirier avec une indemnité unique et forfaitaire de 15 € à titre de compensation définitive ;

- Autorise le Maire, ou en cas d'empêchement la 1ère Adjointe à la signer ;

- Autorise le Maire, ou en cas d'empêchement la 1ère Adjointe, personnellement ou pour des raisons de commodité par procuration au profit de tout collaborateur de l'office notarial chargé du dossier, à signer l'acte notarié afférant et tous les autres documents nécessaires à l'opération ;

- Autorise le Maire à procéder à toutes démarches et formalités s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Marin GAILLARD

Le Secrétaire,
Fernand METRAL

MAIRIE de ST-PIERRE-en-FAUCIGNY
74 (Haute-Savoie)